

Usages et Pressions > pollution_PCB > Arrêtés d'interdiction

Etat de la surveillance

Hydrologique

Textes et Documents

Plans de l'eau

Usages et Pressions

Assainissement

Qualité de l'eau

Eau douce

Interdiction par les PCB

Programme d'actions 2011-2013

Programme d'actions 2008-2010

Qualité technique

Services d'information

Documents de synthèse

Contamination sédimentaire

Substances

Interdites

Arrêtés d'interdiction

ANSES

Loire-Bretagne
Département 42

Reponses aux questions

Activités aquatiques

Statistiques

Accueil

LES ARRETES D'INTERDICTION

Des arrêtés préfectoraux portant interdiction de consommation et de commercialisation de certaines espèces de poissons pêché en vigueur sur certains cours d'eau et plans d'eau du bassin Rhône-Méditerranée :

PLANS D'EAU

Lac du Bourget - Lac Léman et Lac d'Annecy
Lac Notre Dame de Commiers - Lac de la Tuilière - Lac du Trop Long

COURS D'EAU

Allaine (25-90) - Allan (25-90) - Ardèche (07) - Avène (30) - Azergues (69)
Bourbre (38) - Cadière (13) - Cance (07) - Caramy (83) - Coisetan (38 et 73) - Combeauté (70-88)
Deûme (07) - Dome (07) - Doubs (25-39-71) - Drac (38) - Drôme (26) - Durance (04)
Durgeon (70) - Eyrieux (07) - Eysse (07) - Fier (74) - Fure (38) - canal Fure-Morge (38)
Gaffière (26-84) - Gelon (73) - Gier (42-69) - Gland (25) - Huveaune (13) - Isère (26-38)
Jonche (38) - Lange (01) - Lanterne (70-88) - Lauzon (84) - Le Lavanchon (38) - Laysse (73)
Lizaine (25-70) - Luynes (13) - Mayre Girarde (26-84) - Morge (38) - Mourachonne (06)
Ognon (25-70) - Oignin (01) - Ouche (21) - Ouvèze (84) - Raumartin (13)
Reyssouze (01) - Romanche (38) - canal de la Romanche (38)
canal du Rove (13) - Saône (01-69) - Savoureuse (25-70)
Semouse (70-88) - (les) Sorgues (66) - Suran (01) - Têt (66)
Tillet (73) Touloubre (13) - Vallière (39-71) - Veyle (01) - Vistre (30)

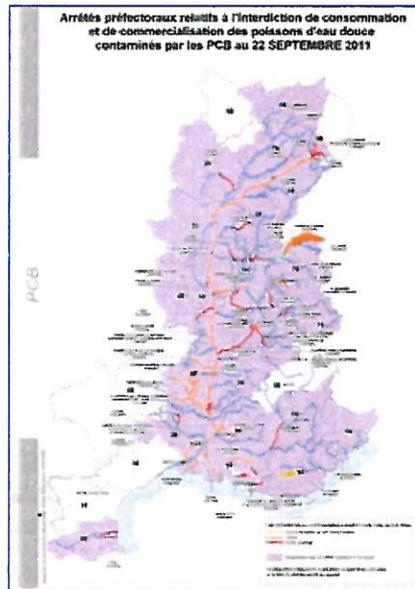
FLEUVE RHONE

Ain (01) - Ardèche (07) - Bouches du Rhône (13) - Drôme (26)
Gard (30) - Isère (38) - Loire (42) - Rhône (69) - Vaucluse (84)

BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

Carte des arrêtés préfectoraux relatifs à l'interdiction de la consommation et de la commercialisation des poissons d'eau douce contaminés par les PCB

Situation au 22 septembre 2011



ARRETES EN VIGUEUR SUR LES PLANS D'EAU

● LAC DU BOURGET et canal de Savière (73)

7 septembre 2009 : Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 5 février 2009 : la tanche (*Tinca tinca*) est ajoutée aux espèces interdites.

5 février 2009 : Arrêté préfectoral portant interdiction de la pêche en vue de la consommation humaine et de l'alimentation animale et de la commercialisation des poissons appartenant aux espèces « Omble Chevalier » (*Salvelinus alpinus*), brème, gardon (à l'exception des spécimens de taille inférieure ou égale à 10 cm de long) et anguille. Nota : l'article 1 est remplacé par l'article 1 de l'arrêté du 7 septembre 2009.

18 novembre 2008 : **Arrêté abrogé** le 5 février 2009

2 septembre 2008 : **Arrêté abrogé** le 5 février 2009

rechercher

11 juillet 2008 : **Arrêté abrogé** les 2 septembre 2008 et le 18 novembre 2008.

02 avril 2008 : **Arrêté abrogé** le 11 juillet 2008.

● **LAC LEMAN et LAC D'ANNECY (74)**

23 juin 2008 : Arrêté préfectoral n° 2008.2020 portant interdiction de la consommation humaine et animale ainsi que de la commercialisation des poissons appartenant à l'espèce « Omble Chevalier » (*Salvelinus alpinus*) pêchés dans le lac Léman si leur taille est supérieure à 39 cm et dans le lac d'Annecy si leur taille est supérieure à 40 cm.

02 avril 2008 : **Arrêté abrogé** le 23 juin 2008

● **LAC NOTRE DAME de COMMIERS (38)**

2 avril 2010 : Arrêté préfectoral Isère (38) n°2010-00529 portant interdiction de la consommation de certaines espèces de poissons pêchés dans le lac Notre dame de Commiers.

● **LAC de la TULIERE (13)**

22 juillet 2009 : Arrêté préfectoral région PACA et Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau Cadière y compris le lac de la Tulière et Raumartin.

● **Lac du TROG LONG (84)**

20 novembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Drôme (26) et Vaucluse (84) n° SI2009-11-20-0010.PREF portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau la Gaffière, le Lauzon, la Mayre Girarde et leurs affluents ainsi que le lac du Trog Long.



ARRETES EN VIGUEUR SUR LES COURS D'EAU ET LEURS AFFLUENTS

● **ALLAINE (25 - 90)**

7 septembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Doubs (25) et territoire de Belfort (90) n° 03268 portant interdiction de consommer et de commercialiser toutes les espèces de poissons pêchés dans les rivières Allain et Allaine, ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation de ces cours d'eau.

● **ALLAN (25 - 90)**

7 septembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Doubs (25) et territoire de Belfort (90) n° 03268 portant interdiction de consommer et de commercialiser toutes les espèces de poissons pêchés dans les rivières Allain et Allaine, ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation de ces cours d'eau.

● **ARDECHE (07)**

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

● **AVENE (30)**

9 février 2010 : Arrêté préfectoral du Gard (30) n° 2010-40-3 portant interdiction totale de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons de la rivière Avène et interdiction partielle pour certaines espèces de poissons de la rivière Vistre.

● **AZERGUES (69)**

>>> Communiqué de presse publié le 17 juillet 2009 - Préfecture du Rhône <<<<

9 juillet 2009 / Voir carte du secteur

Arrêté préfectoral du Rhône (69) n° 2009-3893 portant interdiction de consommation des poissons pêchés dans la rivière Azergues depuis le barrage de Morancé jusqu'à sa confluence avec la rivière Saône.



● **BOURBRE (38)**

24 mai 2011 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n° 2011144-0064 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Boubre de l'aval de la prise d'eau du canal Mouturier à St Clair de la Tour jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Chavanoz.

2 avril 2010 : Arrêté préfectoral Isère (38) n°2010-00525 portant interdiction de la consommation de certaines espèces de poissons pêchés dans la rivière Boubre de sa confluence avec le canal Mouturier à St Clair de la Tour jusqu'au Rhône à Chavanoz.

● **CADIERE (13)**

22 juillet 2009 : Arrêté préfectoral région PACA et Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau Cadière y compris le lac de la Tulière et Raumartin.

● **CANCE (07)**

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses

affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

rechercher

● CARAMY (83)

>>> Communiqué de presse publié le 9 juin 2010 - Préfecture du Var <<<<

Recommandation de non consommation de l'anguille sur la rivière du Caramy

● COISETAN (38 et 73)

2 avril 2010 : Arrêté préfectoral Isère (38) n° 2010-00527 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Coisetan à Pontchara.

22 février 2010 : Arrêté préfectoral Savoie (73) portant interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Coisetan depuis l'exutoire du lac Sainte-Hélène jusqu'à la limite départementale du cours d'eau.

● COMBEAUTE (70 - 88)

29 juin 2010 : Arrêté interpréfectoral Haute Saône (70) et Vosges (88) ARS/2010 n°57 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 14 août 2009 (Carte du secteur).

14 août 2009 : Arrêté interpréfectoral Haute Saône (70) et Vosges (88) n°66 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière la Combeauté et les plans d'eau alimentés par cette rivière.



● DEUME (07)

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

● DORNE (07)

3 mars 2011 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° 2011062-0004 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans certaines rivières du département.

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

● DOUBS (25-39-71)

15 septembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Doubs (25), Jura (39), Saône et Loire (71) n° 2009-1609-03432 portant interdiction de consommer et de commercialiser certaines espèces de poissons pêchés dans le Doubs du barrage de Mathay jusqu'à la confluence Doubs-Saône, ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation de ce cours d'eau.

● DRAC (38)

31 juillet 2009 : Arrêté préfectoral Isère (38) portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des poissons pêchés dans la rivière l'Isère , dans la rivière le Drac, dans sa portion comprise entre sa confluence avec la rivière Romanche et sa confluence avec la rivière Isère, et dans la rivière Romanche

● DROME (26)

>>> Communiqué de presse publié le 26 janvier 2010 - Préfecture de la Drôme <<<<

26 janvier 2010 : Arrêté préfectoral de la Drôme (26) n° 10.0311 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs dans la zone de confluence du Rhône avec la Drôme.

● DURANCE (04)

2 décembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Alpes de Haute Provence (04), Bouches du Rhône (13), Var (83) et Vaucluse (84) n° 2009-2651 portant interdiction de consommation du poisson pêché dans la Durance à partir du pied du barrage de l'Escalé jusqu'au barrage de Cadarache.

● DURGEON (70)

15 juin 2010 : Arrêté préfectoral de la Haute-Saône (70) n° 55 abrogeant l'arrêté préfectoral n° 71 du 25 août 2009 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces des poissons pêchés dans la rivière le Durgeon et les plans d'eau alimentés par cette rivière.

25 août 2009 : Arrêté abrogé le 15 juin 2010



● EYRIEUX (07)

3 mars 2011 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° 2011062-0004 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 mars 2010 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans certaines rivières du département.

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

● EYSSE (07)

3 mars 2011 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° 2011062-0004 modifiant l'arrêté préfectoral [de pêche de mars 2010](#) portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans certaines rivières du département.

16 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ardèche (07) n° ARR-2010-75-15 portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des espèces de poissons bio-accumulateurs et migrateurs pêchées dans l'Ardèche et ses affluents (Cance et Deûme, Eyrieux, Eysse et Dorne).

● FIER (74)

19 février 2010 : Arrêté préfectoral de la Haute-Savoie (74) n° 64/2010 portant interdiction de la consommation, de la commercialisation ainsi que de la cession à titre gratuit des espèces de poissons bio-accumultrices vis-à-vis des PCB sur un tronçon du Fier.

● FURE (38)

2 avril 2010 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n°2010-00528 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière La Fure en aval de sa confluence avec le Réaumont.

● FURE-MORGE Canal (38)

2 avril 2010 : Arrêté préfectoral Isère (38) n°2010-00526 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans le canal Fure-Morge.



● GAFFIERE (26 - 84)

>>> Communiqué de presse publié le 20 novembre 2009 - Préfecture Drôme et Vaucluse <<<

20 novembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Drôme (26) et Vaucluse (84) n° SI2009-11-20-0010.PREF portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau la Gaffière, le Lauzon, la Mayre Girarde et leurs affluents ainsi que le lac du Trop Long.

● GELON (73)

21 février 2011 : Arrêté modificatif (préfecture de la Savoie) portant interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Gelon depuis le moulin de la Gorge (commune de la Rochette) jusqu'à la confluence avec l'Isère (commune de Chateauneuf).

22 février 2010 : Arrêté préfectoral de la Savoie (73) portant interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Gelon depuis le pont de la Serve jusqu'à la confluence avec l'Isère.

● GIER (42 - 69)

9 juillet 2009 / Voir carte du secteur

Arrêté interpréfectoral de la Loire (42) et du Rhône (69) n° 08-3506 portant interdiction de consommation des poissons pêchés dans le Gier depuis le parement aval du barrage de Soulage jusqu'à la confluence avec le Rhône.

● GLAND (25)

30 septembre 2010 : Arrêté préfectoral du Doubs (25) n° 2010-3009-04170 portant modification de l'arrêté n° 2798 du 7 juillet 2010 interdisant la consommation et la commercialisation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière le Gland, ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation de ce cours d'eau.

7 juillet 2010 : Arrêté préfectoral du Doubs (25) n° 2010-0707-2798 portant interdiction de consommer et de commercialiser toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière le Gland, ainsi que dans les canaux et plans d'eau en dérivation de ce cours d'eau.

7 septembre 2009 : Arrêté abrogé le 7 juillet 2010



● HUVEAUNE (13)

22 juillet 2009 : Arrêté préfectoral région PACA et Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons du cours d'eau l'Huveaune.

● ISERE (26 - 38)

31 juillet 2009 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des poissons pêchés dans la rivière Isère, dans sa portion située entre sa confluence avec la rivière le Drac et la limite entre les départements de l'Isère et de la Drôme, dans la rivière le Drac , et dans la rivière Romanche

12 août 2008 : Arrêté préfectoral de la Drôme (26) n° 08-3506 portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation des poissons sur la totalité du parcours de la rivière Isère dans le département de la Drôme.

● JONCHE et affluents, étang des Moutières (38)

12 mars 1996 : Arrêté communal portant interdiction de pêche et consommation des poissons pêchés sur l'étang des Moutières, sur le cours de la Jonche et de ses affluents dans leur traversée de la commune de Susville (38).

● LANGE (01)

4 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans l'Oignin et le Lange.



● LANTERNE (70 - 88)

29 juin 2010 : Arrêté interpréfectoral Haute Saône (70) et Vosges (88) ARS/2010 n°58 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 27 août 2009.

27 août 2009 : Arrêté interpréfectoral de la Haute-Saône (70) et des Vosges (88) n° 72 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans les rivières la Semouse et la Lanterne et les plans d'eau alimentés par ces rivières.

● LAUZON (84)

>>> Communiqué de presse publié le 20 novembre 2009 - Préfecture Drôme et Vaucluse <<<

20 novembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Drôme (26) et Vaucluse (84) n° SI2009-11-20-0010.PREF portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau la Gaffière, le Lauzon, la Mayre Girarde et leurs affluents ainsi que le lac du Trop Long.

● (Le) LAVANCHON (38)

24 mai 2011 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n° 2011144-0065 portant interdiction de la consommation de certaines espèces de poissons pêchés dans la rivière Le Lavanchon et de ses affluents Robine et Suze de l'aval du pont de l'A51 (commune de varces - Allières et Risset) à sa confluence avec le Drac.

● LEYSSE (73)

>>> Communiqué de presse publié le 24 février 2010 - Préfecture de Savoie <<<

22 février 2010 : Arrêté préfectoral de la Savoie (73) portant interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Leysse depuis le pont de Serbie à Chambéry jusqu'à son débouché au lac du Bourget ainsi que dans le ruisseau de l'Erier / Nant des Marais..

● LIZAINE (25 - 70)

2 août 2010 : Arrêté interpréfectoral du Doubs (25) et de la Haute-Saône (70) n° 1406 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 7 septembre 2009 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière la Lizaine et les plans d'eau alimentés par cette rivière. Le tronçon interdit se situe entre le pont de Saint-valbert (aval RD 438) et la confluence avec l'allan (voir carte en annexe de l'arrêté)

7 septembre 2009 : Arrêté interpréfectoral du Doubs (25) et de la Haute-Saône (70) n° 2009-0709-03267 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière la Lizaine et les plans d'eau alimentés par cette rivière.

● LUYNE (13)

22 juillet 2009 : Arrêté préfectoral région PACA et Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons du cours d'eau la Luyne.



● MAYRE GIRARDE (26 - 84)

>>> Communiqué de presse publié le 20 novembre 2009 - Préfecture Drôme et Vaucluse <<<

20 novembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Drôme (26) et Vaucluse (84) n° SI2009-11-20-0010.PREF portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau la Gaffière, le Lauzon, la Mayre Girarde et leurs affluents ainsi que le lac du Trop Long.

● MORGE (38)

24 mai 2011 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n° 2011144-0066 portant interdiction de la consommation de certaines espèces de poissons pêchés dans la rivière La Morge, de l'aval du pont de l'hôpital à Voiron jusqu'à sa confluence avec le canal Fure-morge, ainsi que ces affluents situés à l'aval de cette limite.

● MOURACHONNE (06)

4 janvier 2010 : Arrêté préfectoral des Alpes Maritimes (06) portant interdiction de consommation des anguilles et carpes pêchées dans la rivière de la Mourachonne.

● OGNON (25 - 70)

7 juillet 2010 : Arrêté interpréfectoral du Doubs (25) et Haute-Saône (70) n° 2010-0707-2799 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés sur un tronçon de la rivière Ognon et les plans d'eau alimentés par la rivière.

5 février 2009 : Arrêté n° 2009-0502-00346 abrogé le 7 juillet 2010

● OIGNIN (01)

4 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans l'Oignin et le Lange.

● OUCHE (21)

18 novembre 2009 : Arrêté préfectoral de Côte d'Or (21) DDASS n° 09-484 portant interdiction de consommer et commercialiser les poissons pêchés sur la partie de l'Ouche depuis l'aval du barrage du lac Kir (Dijon) jusqu'à sa confluence avec la Saône (Echenon).

● OUVEZE (84)

29 décembre 2009 : Arrêté préfectoral du Vaucluse (84) n° SI2009-12-29-0030-DDAS portant interdiction de la pêche en vue de la consommation des espèces de poissons fortement accumulatrices sur les Sorgues et l'aval de l'Ouvèze



● RAUMARTIN (13)

22 juillet 2009 : Arrêté préfectoral région PACA et Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de toutes les espèces de poissons des cours d'eau Cadière y compris le lac de la Tulière et Raumartin.

● REYSSOUZE (01)

31 janvier 2011 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans la Reyssouze. Modification de l'article 1 de l'arrêté du 4 mars 2010

4 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans la Reyssouze.

● ROMANCHE (38)

31 juillet 2009 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) portant interdiction de la consommation ainsi que de la commercialisation des poissons pêchés dans la rivière Isère , la rivière le Drac , et dans la rivière la Romanche, dans sa portion comprise entre le point dit "seuil Tardy" et sa confluence avec la rivière le Drac.

● ROMANCHE Canal (38)

22 septembre 2011 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n° 2011265-0012 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans le canal de la Romanche, à partir de l'aval de sa prise d'eau sur la commune de Vizille.

● ROVE Canal (13)

>>> Communiqué de presse publié en février 2011 - Préfecture des Bouches du Rhône <<<

26 janvier 2011 : Arrêté préfectoral des Bouches du Rhône (13) n° 2011026-002 portant interdiction temporaire de la pêche dans le canal du Rove (communes de Marignane et de Châteauneuf-lès-Martigues).

● SAÔNE (01- 69)

19 juin 2009 : Arrêté interpréfectoral Ain (01), Rhône (69) portant modification de l'arrêté interpréfectoral du 12 février 2009 interdisant de consommer et de commercialiser certaines espèces de poissons pêchés dans la Saône en aval du barrage écluse de Dracé jusqu'à la confluence Rhône Saône. Levée partielle pour les espèces dites faiblement bio-accumulatrices mais interdiction maintenue pour les espèces benthiques (anguilles, barbeaux, brèmes, carpes, tanches et silures).

16 février 2009 : Arrêté interpréfectoral Ain (01), Rhône (69), Saône et Loire (71) portant interdiction de consommer et de commercialiser les poissons benthiques (anguilles, barbeaux, brèmes, carpes, tanches et silures) pêchés dans la rivière Saône sur le secteur géographique délimité depuis la confluence Saône-Doubs jusqu'au barrage écluse de Dracé (voir liste des communes en annexe de l'arrêté interpréfectoral)

12 février 2009 / Voir Carte des secteurs

Arrêté interpréfectoral Ain (01), Rhône (69) *modifié* par l'arrêté interpréfectoral du 19 juin 2009



● SAVOUREUSE (25 - 70)

7 septembre 2009 : Arrêté interpréfectoral Doubs (25) et territoire de Belfort (90) n° 03272 portant interdiction de consommer et de commercialiser toutes les espèces de poissons pêchés dans la Savoureuse depuis la confluence avec le Verbotet jusqu'à la confluence avec l'Allan, ainsi que dans les plans d'eau et canaux en dérivation de ce cours d'eau situés dans le département du Doubs.

● SEMOUSE (70 - 88)

29 juin 2010 : Arrêté interpréfectoral Haute Saône (70) et Vosges (88) ARS/2010 n°58 modifiant l'arrêté interpréfectoral du 27 août 2009 (Carte du secteur).

27 août 2009 : Arrêté interpréfectoral de la Haute-Saône (70) et des Vosges (88) n° 72 portant interdiction de la consommation de toutes les espèces des poissons pêchés dans les rivières la Semouse et la Lanterne et les plans d'eau alimentés par ces rivières.

● (les) SORGUES (84)

>>> Communiqué de presse publié le 29 décembre 2009 - Préfecture du Vaucluse <<<<

29 décembre 2009 : Arrêté préfectoral du Vaucluse (84) n° SI2009-12-29-0030-DDAS portant interdiction de la pêche en vue de la consommation des espèces de poissons fortement accumulatrices sur les Sorgues et l'aval de l'Ouvèze.

● SURAN (01)

4 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans le Suran.



● TÊT (66)

26 novembre 2010 : Arrêté préfectoral des Pyrénées Orientales (66) n° 2010330-0012 portant interdiction de la pêche de poissons en vue de la consommation et de la commercialisation dans le fleuve Têt, entre l'embouchure et le

passage à gué de St-Féliu d'Avall.

rechercher

23 décembre 2009 : **Arrêté abrogé** le 26 novembre 2010

● TILLET (73)

22 février 2010 : Arrêté préfectoral de la Savoie (73) portant interdiction de consommation de toutes les espèces de poissons pêchés dans la rivière Tillet depuis l'aval de la réserve de pêche de l'hippodrome d'Aix-les-Bains jusqu'à son exutoire nord au petit port d'Aix-les-Bains.

● TOULOUBRE (13)

24 janvier 2011 : Arrêté préfectoral des Bouches du Rhône (13) portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation humaine des espèces fortement bioaccumulatrices de poissons pêchés dans la Touloubre.

● VALLIERE (39 - 71)

27 août 2009 : Arrêté interdépartemental du Jura (39) et de la Saône-et-Loire (71) n° 3009/308 portant interdiction de consommer et de commercialiser certaines espèces de poissons pêchés dans la Vallière et dans ses dérivations, de la limite des première et deuxième catégories piscicoles dans Lons le Saunier jusqu'à la confluence avec le Solnan.

● VEYLE (01)

4 mars 2010 : Arrêté préfectoral de l'Ain (01) portant interdiction de consommation et de commercialisation de poissons pêchés dans la Veyle.

● VISTRE (30)

9 février 2010 : Arrêté préfectoral du Gard (30) n° 2010-40-3 portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons de la rivière Vistre et interdiction totale pour certaines espèces de poissons de la rivière Avène.



ARRETES EN VIGUEUR SUR LE FLEUVE RHÔNE

Liste par département des arrêtés d'interdiction de la consommation des poissons pêchés dans le Rhône depuis le barrage de Sault Brenaz jusqu'à la mer :

● Département Ain (01)

19 juin 2009 / voir carte secteur P2

Arrêté interpréfectoral Ain (01), Isère (38), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P2 entre le barrage de Sault-Brénaz et la confluence Saône-Rhône.

6 avril 2006 **Arrêté abrogé** par l'arrêté du 19 juin 2009

20 mars 2006 **Arrêté abrogé** par l'arrêté du 6 avril 2006

● Département Ardèche (07) et Drôme (26)

30 avril 2009 : Arrêté interpréfectoral de l'Ardèche (07) n° ARR-2009-120-4 et de la Drôme (26) n° 09-1676 portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation :

>>> des poissons benthiques (anguilles, brèmes, barbeaux, silures, carpes) et des migrants (aloses, lamproies, truites de mer) dans le fleuve Rhône et ses canaux de dérivation sur l'ensemble de sa traversée des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

>>> des brochets de plus de 2,5 kg (environ 60 cm), des vandoises et des carassins dans la portion du fleuve délimité au nord par la limite des départements de la Drôme et de l'Isère et au sud par la limite des départements de l'Ardèche et de la Loire.

5 et 6 mai 2008 : **Arrêté abrogé** le 30 avril 2009

07 août 2007 : **Arrêté abrogé** le 6 mai 2008

13 juin 2007 : **Arrêté abrogé** le 7 août 2007

● Département Bouches-du-Rhône (13)

19 mai 2009 : Arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône (13) portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation :

>>> des poissons benthiques (anguilles, brèmes, barbeaux, silures, carpes) et des migrants (aloses, lamproies, truites de mer) pêchés dans le fleuve Rhône et ses canaux dérivés directs dans le secteur géographique délimité au nord des limites administratives du Vaucluse et du Gard jusqu'à la division entre Grand et Petit Rhône.

>>> des anguilles pêchées dans le fleuve Rhône et ses canaux dérivés directs dans le secteur géographique délimité au nord par la division entre Grand et Petit Rhône.

07 août 2007 : **Arrêté abrogé** le 19 mai 2009



● Département Gard (30)

18 mai 2009 : Arrêté préfectoral du Gard (30) n° 2009-138-5 portant interdiction partielle de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation :

>>> des poissons benthiques, espèces fortement bioaccumulatrices (anguilles, brèmes, barbeaux, silures, carpes) et des migrants (aloses, lamproies, truites de mer) dans le fleuve Rhône et ses canaux dérivés directs dans les limites administratives du département du Gard comprise entre le département de l'Ardèche au nord et la division entre Grand Rhône et Petit Rhône au sud.

>>> des anguilles pêchées dans le Petit Rhône et ses canaux dérivés directs du département du Gard.

09 mai 2008 : **Arrêté abrogé** le 18 mai 2009

07 août 2007 : **Arrêté abrogé** le 9 mai 2008

● Département Isère (38)

19 juin 2009 / voir carte secteur P3

rechercher

Arrêté interpréfectoral Isère (38), Loire (42), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P3 compris entre la confluence Saône-Rhône au nord et les limites administratives au sud de la Loire et de l'Ardèche d'une part et de l'Isère et de la Drôme d'autre part.

19 juin 2009 / voir carte secteur P2

Arrêté interpréfectoral Ain (01), Isère (38), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P2 entre le barrage de Sault-Brénaz et la confluence Saône-Rhône.

13 juin 2007 : Arrêté préfectoral de l'Isère (38) n° 2007-05049 portant extension des mesures d'interdiction de l'arrêté interpréfectoral du 22 février 2007 sur le secteur géographique : au Nord, depuis le barrage de Vaugris.

22 février 2007 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009 par l'arrêté interpréfectoral préfectoral Isère (38) Rhône (69)
6 avril 2006 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009

● Département Loire (42)

29 juin 2009 : Arrêté préfectoral de la Loire (42) n° 352 SV 09 portant abrogation de l'arrêté n° 52 SV 07 du 13 juin 2007

19 juin 2009 / voir carte secteur P3

Arrêté interpréfectoral Isère (38), Loire (42), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P3 compris entre la confluence Saône-Rhône au nord et les limites administratives au sud de la Loire et de l'Ardèche d'une part et de l'Isère et de la Drôme d'autre part.

13 juin 2007 : Arrêté préfectoral de la Loire (42) n° 52 SV 07 portant interdiction de la consommation et de la commercialisation des poissons pêchés sur le tronçon du fleuve Rhône, ses canaux de dérivation et ses contre-canaux délimité au nord par la limite du département du Rhône et au sud par la limite du département de l'ardèche.



● Département Rhône (69)

>>> Communiqué de presse publié le 22 juin 2009 - Préfecture du Rhône <<<

19 juin 2009 / voir carte secteur P3

Arrêté interpréfectoral Isère (38), Loire (42), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P3 compris entre la confluence Saône-Rhône au nord et les limites administratives au sud de la Loire et de l'Ardèche d'une part et de l'Isère et de la Drôme d'autre part.

19 juin 2009 / voir carte secteur P2

Arrêté interpréfectoral Ain (01), Isère (38), Rhône (69) portant interdiction de consommation de certains poissons pêchés dans le fleuve Rhône sur le secteur P2 entre le barrage de Sault-Brénaz et la confluence Saône-Rhône.

02 juillet 2007 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009 par l'arrêté préfectoral du Rhône (69) n° 2009-3633

22 février 2007 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009 par l'arrêté interpréfectoral préfectoral Isère (38) Rhône (69)

22 septembre 2006 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009 par l'arrêté préfectoral du Rhône (69) n° 2009-3632

6 avril 2006 : **Arrêté abrogé** par l'arrêté interpréfectoral du 19 juin 2009

14 septembre 2005 : **Arrêté abrogé** le 19 juin 2009 par l'arrêté préfectoral du Rhône (69) n° 2009-3631

● Département Vaucluse (84)

18 mai 2009 : Arrêté préfectoral du Vaucluse (84) n° SI2009-05-27-0020-DDSV portant interdiction de pêche en vue de la consommation et de la commercialisation de certaines espèces de poissons pêchés
- dans le fleuve Rhône et ses canaux de dérivation ainsi que dans le bras longeant la côte est de l'île de l'Oiselet (bras des Arméniens),
- dans les contre-canaux du Rhône vauclusien.

07 mai 2008 : **Arrêté** préfectoral n° SI2008-05-07-0010-PREF **abrogé** le 18 mai 2009

07 août 2007 : **Arrêté** préfectoral n° SI2007-08-07-0040-PREF **abrogé** le 7 mai 2008

